

LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

CHERS ACTIONNAIRES,

L'année 2009 s'est avérée passionnante pour nous tous chez Theratechnologies puisque nous avons réussi un exploit majeur, soumettre notre Demande de drogue nouvelle («DDN») à la *Food and Drug Administration* («FDA») des États-Unis. Theratechnologies est une des rares entreprises canadiennes à s'être acquittée seule de la soumission d'une telle demande d'homologation. Il s'agit d'un accomplissement de taille qui a contribué à réduire le risque de notre entreprise d'un point de vue réglementaire. Chaque pas que nous franchissons nous rapproche de la ligne d'arrivée pour la tésamoréline en lipodystrophie associée au VIH aux États-Unis. Ainsi, nous demeurons optimistes quant au processus de révision réglementaire et nous déployons tous les efforts dont nous sommes capables pour obtenir une autorisation de commercialisation dès que possible.

Lors de la dernière assemblée des actionnaires, j'ai mentionné que, selon moi, Theratechnologies n'était pas reconnue au sein des marchés financiers pour ses succès cliniques malgré ce qui me paraissait être un bon plan d'affaires. Au cours de la dernière année, la situation a changé de façon marquée. Les marchés ont récompensé Theratechnologies pour ses assises solides à tel point qu'on l'a considérée comme l'une des entreprises de biotechnologie les plus performantes au Canada en 2009. Comme un certain nombre de catalyseurs se profilent à l'horizon à court terme, à mon avis, cette tendance ne pourra que se poursuivre en 2010.

L'un de nos objectifs stratégiques en 2009 consistait à maintenir notre position de liquidités, particulièrement en raison de ce qui s'était produit sur les marchés l'année précédente. Nous y sommes arrivés en nous concentrant sur notre portefeuille de produits et en n'investissant pas dans des actifs externes. Notre bilan solide, combiné à notre structure de coûts réduite, nous place en situation de croissance pour l'année qui commence. Par exemple, nous souhaitons utiliser dans d'autres marchés le travail accompli jusqu'ici pour le marché américain et ce, sans augmenter considérablement nos dépenses. Il devrait en résulter des revenus additionnels qui contribueront alors de façon significative à la croissance de Theratechnologies. Par conséquent, Theratechnologies est, à notre avis, en voie de devenir une entreprise génératrice de flux de trésorerie positifs, un pas important pour devenir une entreprise de biotechnologie rentable.

En 2009, nous avons défini un plan d'affaires de trois ans qui est solidement axé sur la tésamoréline. L'acceptation de notre demande d'homologation aux États-Unis, la signature d'ententes de partenariat dans de nouveaux marchés et une expansion dans d'autres programmes cliniques constituent des éléments clés de la croissance de l'entreprise au moment où nous commencerons à générer des revenus. La gestion de cette croissance est une

priorité importante pour les membres du conseil d'administration, et, bien sûr, pour nos actionnaires. Or, une partie de la gestion de cette croissance repose sur l'importance d'avoir les ressources suffisantes pour sélectionner et amorcer des programmes cliniques additionnels et pour mettre en œuvre ces programmes afin de maximiser la valeur de Theratechnologies.

Au sein du conseil d'administration, nous avons pour vision de bâtir une entreprise de biotechnologie canadienne profitable et nous sommes bien engagés dans cette voie. Nous avons un bilan solide, un plan d'affaires bien défini et un produit qui recèle un très grand potentiel. De plus, nous avons une équipe de direction déterminée à atteindre ses buts. Du point de vue du conseil, nous ne pouvons demander mieux. Voilà pourquoi j'aimerais remercier toute l'équipe de direction pour son engagement, son dynamisme et son enthousiasme.

Au nom du conseil d'administration, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier, vous, nos actionnaires, et j'espère que vous partagez aussi l'engouement et l'optimisme que j'éprouve envers Theratechnologies pour l'année à venir.



PAUL POMMIER
PRÉSIDENT DU CONSEIL
LE 10 FÉVRIER 2010